



# PRÉFET DU JURA

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Lons-le-Saunier, le 18 février 2022

### **Dispositif d'urgence en soutien aux exploitations agricoles d'élevage porcin les plus fragiles**

Suite aux difficultés de la filière porcine, le ministre de l'Agriculture a annoncé le lundi 31 janvier la mise en place d'un plan de sauvegarde de la filière porcine. Le premier volet de ce plan est un dispositif d'urgence, permettant d'apporter une aide à la trésorerie des exploitations d'élevage porcin en difficulté. Cette aide est d'un montant forfaitisé de 15 000 € par exploitation, avec application de la transparence GAEC.

Pour être éligibles et constituer leur dossier de demande, les exploitations d'élevage porcin doivent remplir les deux conditions suivantes :

- atteindre, à compter du 1er janvier 2022 et pendant 1 mois, un seuil critique de 80% de consommation de la ligne de trésorerie d'engagement en crédits court terme de trésorerie ;
- avoir engagé une démarche de demande de prêt garanti par l'État (PGE).

Si elles remplissent ces conditions, les exploitations concernées peuvent dès à présent solliciter cette aide via le formulaire papier dédié en l'envoyant par mail à [ddt-calam@jura.gouv.fr](mailto:ddt-calam@jura.gouv.fr) ou par courrier à :

*Service économie agricole  
DDT du Jura  
4, rue du Curé Marion,  
39015 LONS-LE-SAUNIER*

Le formulaire papier à remplir est disponible en ligne sur le site internet des services de l'État dans le Jura (rubrique Politiques-publiques/Agriculture/Aides-conjoncturelles-et-calamites-agricoles/Aides-conjoncturelles) ou à demander directement au service économie agricole de la DDT du Jura.